

Walter Schnyder: l'histoire du Service cantonal de la jeunesse

Monsieur Walter Schnyder aura dirigé le Service cantonal de la jeunesse pendant près de trente ans. Un service et des unités qui ont changé d'appellation à plusieurs reprises et qui ont été rattachés à différents départements: Finances, Santé, Affaires sociales et aujourd'hui Education culture et sport. Comme se plaît à le rappeler M. Walter Schnyder, son parcours a débuté au Service médico-pédagogique alors que celui-ci dépendait du Département des finances et qu'il était une unité de l'Hôpital psychiatrique de Malévoz à Monthey. Progressivement, d'aventure en aventure, les différentes unités de l'actuel Service cantonal de la jeunesse se sont développées.

Un domaine qui lui a tenu et qui lui tient encore tout particulièrement à cœur est celui de la médiation scolaire qui a fêté cette année ses 25 ans d'existence. Le concept de la médiation a démarré au niveau cantonal avec un groupe de travail composé de M. Jean-Pierre Rausis, ancien chef du Service administratif du Département de l'Instruction publique (l'actuel DECS), de M. Jean Zermatten, alors juge des mineurs, de M. Jean-Daniel Barman, directeur de la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT), de M. Anselme Pannatier, du Dr. Josef Guntern et de M. Lévy Dubuis, anciens chefs de service, du Dr. Michel Vouilloz, alors médecin cantonal, et de M. Walter Schnyder qui deviendra par la suite le président de la commission cantonale.

Walter Schnyder, quels sont les changements du SCJ depuis les années 70?

Il y a trente ans, on a assisté à la création de structures spécialisées pour les enfants ayant des problèmes spécifiques. On parlait déjà alors d'intégration, mais il ne s'agissait en réalité que d'une intégration géographique permettant certes à l'élève ayant des troubles ou des retards d'apprentissage, respectivement de développement de fréquenter une classe régulière mais dans laquelle il ne bénéficiait pas d'une structure d'aide adaptée à ses besoins comme c'est le cas aujourd'hui.



Walter Schnyder a passé près de trente ans à la tête du Service cantonal de la jeunesse.

Le début de mon parcours professionnel se situe à la charnière de deux modèles explicatifs. La psychologie de l'enfant était à ses débuts fortement imprégnée par l'approche psychanalytique pour qui la compréhension et le traitement des symptômes nécessitent un travail centré presque exclusivement sur l'individu. Vers le milieu des années 80, la vision est devenue écosysté-

mique, les symptômes ne résultant pas uniquement de l'équation individuelle des patients mais pouvant être également considérés comme l'expression de dysfonctionnements dans les systèmes dans lesquels ils sont impliqués.

Dans cette nouvelle perspective, le problème est défini comme résultant de la rencontre entre des variables de nature individuelle avec des variables de nature contextuelle.

A partir de là, venir en aide à un enfant c'est accepter d'analyser sa propre participation à la problématique ou en d'autres termes accep-

ter de faire partie du problème quand on fait partie de la solution. Dans cette approche, le porteur du symptôme n'est pas le problème mais apparaît plutôt comme le révélateur de dysfonctionnements du système dans un contexte déterminé.

C'est l'un des apports importants de l'école de Milan dont Mara Selvini est une figure marquante.

Un peu plus tard, nous avons également eu la chance de profiter de l'apport du célèbre

psychiatre Gottlieb Guntern, originaire de la vallée de Conches, qui à son retour des Etats-Unis, après avoir collaboré avec les plus grands théoriciens et praticiens de l'approche systémique, nous a permis de nous familiariser avec ce nouvel outil.

Le contact avec ces deux personnalités de renommée internationale a modifié en profondeur nos pratiques thérapeutiques en faveur des enfants et des adolescents.

C'est aussi vers 1985 que les écoles primaires de Martigny ont ouvert leurs portes aux enfants handicapés, à la faveur du financement par l'AI d'enseignants spécialisés et de divers thérapeutes (psychologues, logopédistes, psychomotriciens) venus seconder les titulaires de classe. Un certain nombre d'études ont pu démontrer les apports de la politique intégrative tant pour les élèves handicapés eux-mêmes que pour les autres élèves. Il n'en reste pas moins que cette politique qui s'est aujourd'hui généralisée dans tout le canton n'est pas toujours facile à réaliser: elle nécessite une formation spécifique et pragmatique du corps enseignant, une très bonne formation des enseignants spécialisés ainsi qu'une information régulière auprès des autres enseignants, des parents et des élèves. Dans ce domaine, il faut bien admettre que le processus mis en place à partir de 1985 devra être renforcé pour satisfaire les attentes placées en lui. Un défi pour la Haute Ecole pédagogique, pour le Service cantonal de la jeunesse et pour le Service de l'enseignement!

Au Service cantonal de la jeunesse, le rôle des parents est prépondérant puisque rien ne peut se faire sans leur accord...

Les structures spécialisées, publiques ou semi-publiques, ne doivent pas oublier qu'elles sont au service de la famille et des parents. Chez nous, aucune évaluation et aucun traitement ne peut se faire sans l'accord des parents, à l'exception des situations où la demande provient de l'autorité judiciaire ou civile. Le conseiller d'Etat Claude Roch met continuellement l'accent sur le rôle central dévolu à la famille. Il faut rappeler que les activités du SCJ ne se limitent pas au domaine scolaire, même si le problème peut s'y manifester aussi et même si les effets des thérapies se répercutent sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent en tant qu'élève.

Certains élèves sont aujourd'hui suivis par plusieurs spécialistes.

N'y a-t-il pas selon vous parfois un excès d'interventions externes spécialisées, en raison principalement d'un certain manque de coordination?

Lorsqu'on participe à certaines séances de réseau, on peut en effet constater qu'un enfant est à la fois suivi par un pédiatre, un logopédiste, un psychologue et que ce même enfant bénéficie d'un appui pédagogique à l'école, tout en suivant des séances chez un «thérapeute» d'un courant alternatif. Un

«Il est important d'éviter des aides et des prises en charge aveugles.»

parent peut être suivi pour une affection psychiatrique et l'autre parent qui souffre d'une addiction par la Ligue valaisanne contre les toxicomanies. Cette situation caricaturale, bien que rare, peut exister. Il ne fait pas de doute qu'il faut définir une gestion économique du nombre d'intervenants et une coordination efficace des mesures. Le nouveau concept pour la pédagogie spécialisée en Valais, actuellement en consultation, fixe un certain nombre de priorités en matière d'évaluation des besoins des enfants et des jeunes, ce qui permettra de mener une politique plus claire et plus efficace dans ce domaine. Je souhaite souligner combien il est important d'éviter des aides et des prises en charge aveugles, c'est-à-dire sans avoir pratiqué une évaluation clinique approfondie. Dans l'évaluation et le suivi, de grands progrès ont été accomplis, mais la communication doit être encore améliorée, notamment auprès du corps enseignant, naturellement avec l'accord des parents.

Mais parfois la difficulté ne provient-elle pas précisément du fait que les parents ne parviennent pas à reconnaître le problème que leur enfant rencontre à l'école?

Si l'enseignant peut envisager ou accepter qu'il est susceptible lui aussi de faire partie du problème, alors les parents pourront considérer que leur enfant peut lui aussi faire partie du problème. Si le contexte scolaire n'analyse pas son fonctionnement et l'impact de celui-ci sur la problématique signalée, elle accuse en fait la famille d'être la seule cause du problème. Aucune accusation n'aide une famille ou n'importe quel autre système à se remettre en question et à reconnaître ses responsabilités. Ce que nous préconisons, c'est que l'école et les parents acceptent de faire partie du problème, pour ensuite co-construire la solution. Cette posture, exprimée ainsi, peut paraître simpliste, mais elle est essentielle à la construction d'un véritable partenariat entre les différents acteurs concernés.

Le Service cantonal de la jeunesse, c'est bien sûr le centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA), mais aussi plusieurs autres unités...

Absolument, l'Office éducatif itinérant (OEI) a fêté l'année passée son 40^e anniversaire et dans ce secteur aussi l'évolution a été importante. A l'OEI, l'accompagnement du jeune enfant souffrant d'un handicap et le soutien qu'il convient d'apporter à ses parents, est assuré par des pédagogues spécialisés. Cet Office joue par ailleurs un rôle important de collaboration et de coordination avec les crèches et avec les écoles (classes enfantines, première primaire).

L'Office de la protection de l'enfant (OPE) assume des mandats officiels confiés par les autorités civiles, judiciaires et pénales, en proposant des mesures de protection et de prévention. Les situations problématiques liées aux divorces, à l'adoption ou à toutes les autres situations humaines difficiles sont nombreuses et, dans ce contexte, le travail de l'OPE est essentiel.

Tout le secteur des instituts d'éducation spécialisée est également

important. Notre canton dispose aujourd'hui de 220 places dans ce domaine. Bien que le placement d'un enfant dans une institution spécialisée n'est jamais un acte banal, nous considérons cette ressource comme indispensable et complémentaire aux ressources ambulatoires.

Je tiens aussi à mentionner l'excellent travail accompli par le délégué à la jeunesse pour la promotion de la jeunesse. D'une manière toujours plus importante ce secteur s'investit dans les grands programmes de prévention tels que l'éducation donne la force, 72 heures, le lien fait la force. Il bénéficie du soutien des différentes unités du Service, des organisations des jeunes et des communes.

«La médiation scolaire est l'une de nos plus grandes réussites en matière de prévention.»

Quant au secteur de l'accueil extra-familial, avec les structures d'accueil à la journée pour les enfants de 0 à 12 ans, il s'est rapidement développé en quelques années. En 1998, le budget de mon Service pour ces structures était de 10'000 francs et aujourd'hui, grâce à la loi cantonale en faveur de la jeunesse, une loi que certains cantons nous envient, il a dépassé les 7 millions de francs par année. J'estime que le Valais peut être fier de sa politique familiale dans ce domaine.

Parlons aussi de la médiation scolaire...

Avec la médiation scolaire, le but était de renforcer l'école, en créant une force d'intervention interne et à bas seuil. Le médiateur est un enseignant formé sous la direction du Service cantonal de la jeunesse et la LVT qui peut venir en aide aux jeunes en difficulté ou l'orienter vers un spécialiste si nécessaire. Je suis très fier de la médiation scolaire valaisanne: c'est pour moi

l'une de nos grandes réussites dans le domaine de la prévention.

Quel est à votre avis le plus grand défi pour l'avenir du SCJ?

Les activités du Service cantonal de la jeunesse étant extrêmement variées, les défis sont dès lors très différents d'un secteur à l'autre. Par exemple, pour l'accueil à la journée, dans certaines régions peu peuplées, il va falloir trouver des réponses encore plus importantes via les mamans de jour. Des solutions très pragmatiques et flexibles doivent encore être trouvées dans plusieurs secteurs et il s'agira assurément d'adapter certaines structures aux besoins de la société actuelle.

Du côté de l'école, tout en développant la politique intégrative, il faut maintenir et peut-être spécialiser davantage l'offre des institutions. En ce qui concerne la collaboration entre le CDTEA et l'école, une commission mixte a été mise en place pour la renforcer. Il est évident qu'un psychologue doit pouvoir intervenir dans un délai de deux jours, idéalement le jour même, face à toute situation problématique, de façon à pouvoir poser un diagnostic rapidement, mais là nous devons malheureusement faire face à un manque de ressources humaines.

Autre point d'amélioration, je suis d'avis qu'il faut renforcer la collaboration avec la Haute Ecole pédagogique. Les futurs enseignants devraient être mieux informés des dysfonctionnements dans le développement psychologique, les troubles d'apprentissages et du dysfonctionnement au niveau du comportement. Il est essentiel que les formateurs de la HEP dans ce domaine disposent en plus de leurs connaissances théoriques dans ces domaines d'une expérience pratique et clinique solide.

Enfin, de manière plus générale, le partenariat entre le canton et les communes est à clarifier.

Que souhaitez-vous pour l'école de demain?

L'école doit absolument rester le territoire des enseignants et non

celui des spécialistes. Cependant elle doit pouvoir faire appel aux spécialistes lorsqu'elle ne parvient pas, après avoir activé toutes les ressources internes, à gérer certains problèmes. A mes yeux, il serait important que les enseignants, et en particulier les titulaires de classe, tout comme les collaborateurs du SCJ, puissent développer davantage de compétences entrepreneuriales.

Quel sera votre menu pour la retraite? Famille, chasse, vigne...

Oui, mais je suis et resterai en premier lieu président de l'EMS de notre région. Je veux m'investir davantage dans cette activité. A côté de cela, je me suis inscrit à l'Institut universitaire Kurt Bösch pour suivre la formation en psychologie judiciaire. J'envisage d'ouvrir une consultation à Viège pour continuer à exercer mon métier, sachant que durant ma carrière de chef de service, j'ai toujours conservé un petit temps partiel pour exercer mon activité de psychologue et de psychothérapeute. J'ai par ailleurs un projet, avec l'Université de Berne, concernant le développement psycho-social de jeunes qui ont été placés dans une institution d'éducation spécialisée. Et comme je suis grand-père, je me réjouis de pouvoir profiter de ce nouveau rôle de manière plus régulière notamment en me promenant avec mon épouse et la petite Sophia Maria dans les ruelles de Viège.

Propos recueillis par N. Revaz

Pour en savoir plus sur le parcours de Walter Schnyder, cf. article paru dans le numéro 1.2010 de *Psychologie et éducation*, la revue de l'association intercantonale des responsables de services cantonaux de psychologie scolaire, de l'enfant et de l'adolescent.

www.skjp.ch/fr/pue/pue_index.html